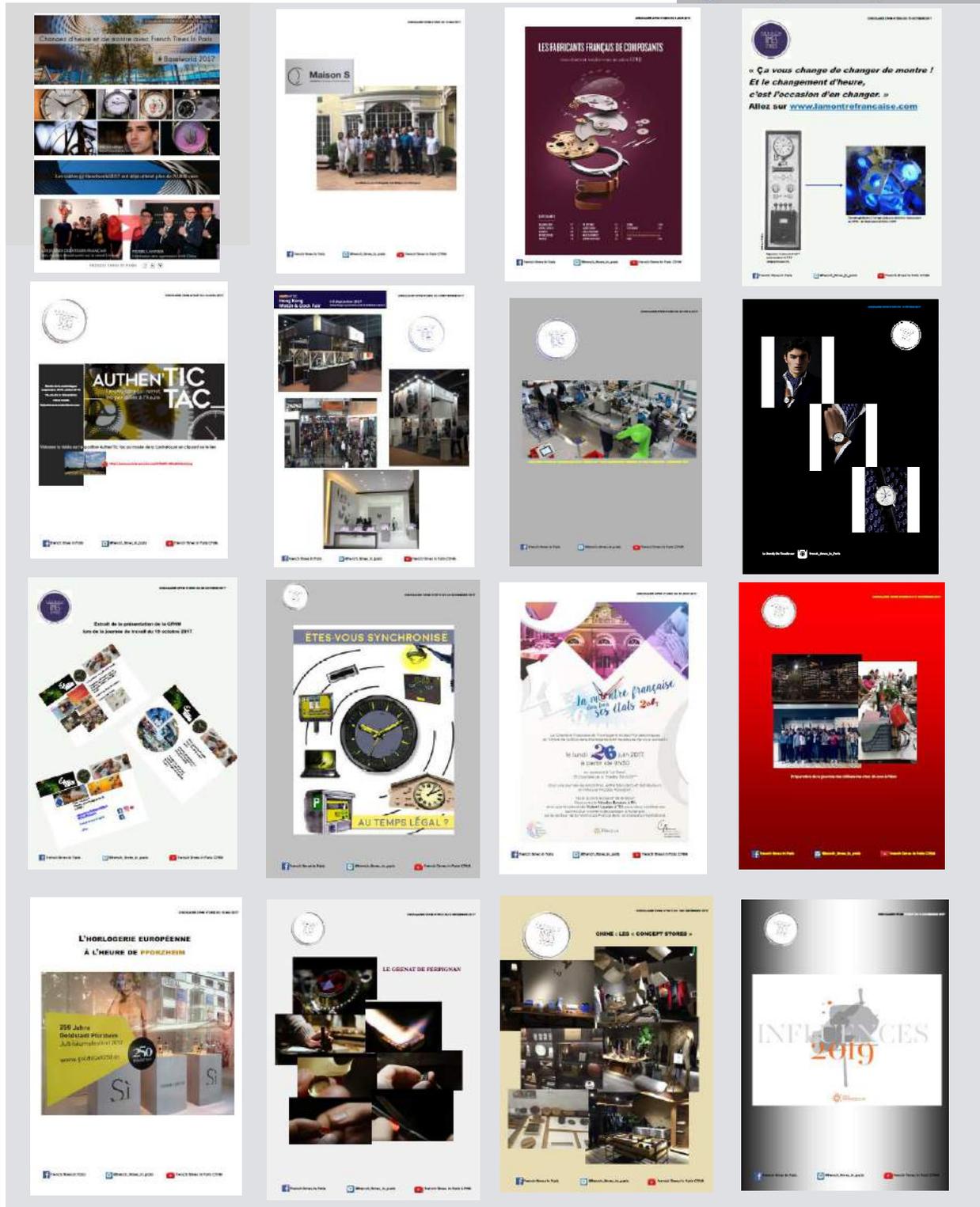


RAPPORT D'ACTIVITE

2017 - CFHM



« Le temps du lendemain ne peut être autre que ce qu'il sera en réalité »

Jacques Bernoulli, mathématicien et physicien



22, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris - France
Tél. : 33 (0)1 53 77 29 00
Fax : 33 (0)1 43 59 03 86
www.cfhm.com
contact.cfhm@yahoo.fr
siret : 784 358 673 00035
code APE : 9411Z

Showroom Shanghai

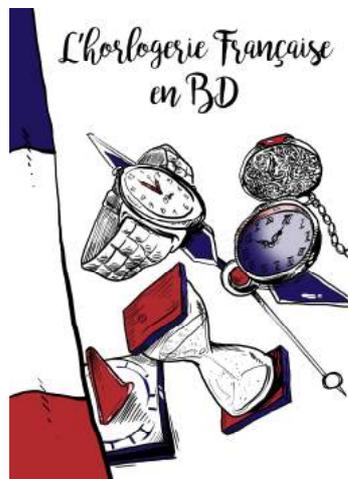
323 West Jianguo Road
Shanghai, Chine
+ 86 (21) 64229766

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 - CFHM

- 4** **2017 Une année d'anniversaires**
La Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques a 70 ans
Lip 150 ans - Michel Herbelin 70 ans - Pierre Lannier 40 ans !
- 6** **2017 Le virage digital**
La montée en puissance des outils numériques
- 9** **2017 Le temps des grands projets**
Les enjeux de la synchronisation horaire
Une indication géographique pour l'horlogerie
Normalisation
L'horlogerie à l'heure européenne
Swiss Made
Chine
Suisse - salons professionnels
Rencontre marques françaises et distributeurs
L'horlogerie française s'expose
Des organisations au service de la profession
- 25** **2017 Chiffres**
Production
Exportations et réexportations
Importations
Origine des produits horlogers mis à la consommation en France
Chiffre d'affaires hors taxes 2016 et 2017
Commerce extérieur français 2017
- 29** **La CFHM**
Ses missions
Son organisation
Ses partenaires et interlocuteurs

2017 UNE ANNÉE D'ANNIVERSAIRES

LA CHAMBRE FRANÇAISE DE L'HORLOGERIE ET DES MICROTECHNIQUES A 70 ANS



A l'occasion des vœux de la CFHM le 21 janvier au musée de la contrefaçon proposant depuis septembre 2016 une exposition sur l'horlogerie Authen'Tic Tac, une BD (<https://www.cfhm.com/publications>) a été réalisée retraçant l'histoire de l'horlogerie française et de la CFHM qui a été distribué avec un dossier de presse.

A la suite de diverses réunions préliminaires, les premiers statuts de la CFHM ont été adop-

tés lors de la réunion du 7 octobre 1947 entre les représentants d'organisations plus anciennes :

- Syndicat des fabricants français des pièces détachées pour l'horlogerie devenu plus tard Syndicat national des fabricants de composants pour l'horlogerie et la micromécanique. Son président était M. Maxime Cupillard, qui a été le 1^{er} président, en 1963, de ce qui est devenu le comité Francéclat.
- Syndicat de l'horlogerie de la Haute-Savoie et du Sud-Est de la France, présidé par M. Robert Bouchet.
- Fédération nationale de l'industrie française de la montre, présidé par M. Camille Mercier, qui regroupait 8 syndicats de fabricants appelés « termineurs », dont l'un des plus anciens le Syndicat de la fabrique d'horlogerie de Besançon.

Après quelques évolutions et regroupements, cette fédération a donné naissance au Syndicat français des fabricants de montres (créé en 1967).

- Groupement national des manufactures d'horlogerie de petit volume présidé par M. Fred Lip.

Le secteur du gros volume représenté par le Syndicat national des fabricants d'horlogerie a demandé son rattachement à notre chambre en 1966. Cette dernière s'est élargie en 1986 aux microtechniques et les syndicats dits primaires ont fusionné avec l'organisme faitier en 2010.

De même que les produits, les entreprises, les missions de la CFHM ont fortement évolué dans le temps. Le suivi des contingents d'importation, le contrôle des prix, la réalisation de statistiques professionnelles de branche sont désormais de l'histoire ancienne.

Pour fêter cet anniversaire, la circulaire de la CFHM a donné chaque semaine la parole à une entreprise adhérente et la première prise de parole a été donnée aux Montres Michel Herbelin qui ont également fêté leur 70 ans en 2017.

L'année 2017 a aussi été marquée par le changement de présidence : M. Pascal Bole a en effet passé le relais en juillet à M. Guillaume Butty.

LIP 150 ANS - MICHEL HERBELIN 70 ANS - PIERRE LANNIER 40 ANS !

- Le 150^e anniversaire de la marque **LIP** : Emmanuel Lipmann fonde un atelier d'horlogerie en 1867 à Besançon, au 14 Grande Rue. Pour l'occasion, la marque dont la licence d'exploitation a été confiée en 2015 à la société SMB présentait un modèle limité à 150 exemplaires :



Himalaya calendrier perpétuel. Dirigée par M. Philippe Bérard, cette dernière emploie 120 personnes à Châtillon le Duc et diffuse aussi les marques en propre (Go Girl Only) ou sous licence comme All Blacks.

2017 UNE ANNÉE D'ANNIVERSAIRES

LIP 150 ANS (SUITE)

Le stand SMB a accueilli Marie-Pia Coustans et Daniel Galazzo, pour une dédicace en avant-première de leur livre « Lip – Des heures à conter ». Ce livre avait fait l'objet d'une première parution en 1990 et était épuisé. A l'occasion du 150^e anniversaire de la marque, il a fait l'objet d'un large remaniement. www.lip.fr

Il est disponible en librairie (Editions Glénat – prix public 35 € ttc). Précisons que les auteurs ont coopéré avec la CFHM pour la publication du livre « Horlogerie française – Le Temps au quotidien ». On peut être un hipster et s'intéresser à la bibliophilie : bonne lecture !



MICHEL HERBELIN 70 ANS

C'est sur leur stand que les montres **MICHEL HERBELIN** ont fêté leur création à Charquemont en 1947 par le père de l'actuel président-directeur général, Pierre-Michel Herbelin, lequel a succédé à son frère Jean-Claude. La 3^e génération a aussi fait son apparition dans l'entreprise tant l'horlogerie est une passion familiale. La marque Michel Herbelin rejoint le club des septuagénaires auquel appartiendra en octobre prochain la CFHM qui fête aussi ses 70 ans d'existence cette année.



La marque Michel Herbelin n'en a pourtant pas perdu sa jeunesse créatrice en proposant sur le stand un modèle de montre connectée sur la base de la ligne Newport dont personne n'a oublié le slogan « Beau temps, mer calme ».

Mais pour célébrer son anniversaire, la marque a aussi présenté une édition limitée à 500 modèles

« Inspiration 1947 » qui reprend le design des années fondatrices.

www.michel-herbelin.com

PIERRE LANNIER 40 ANS

PIERRE LANNIER a fêté ses 40 ans dans sa région d'origine, l'Alsace, en invitant ses distributeurs samedi 25 mars pour découvrir le somptueux musée de l'Automobile à Mulhouse (collection Schlumpf). Petit clin d'œil avec la marque, les visiteurs étaient accueillis à l'entrée

par un premier modèle PL de 1896... mais c'était une Panhard-Levassor ! La soirée a été égayée par la présence de prestidigitateurs, de Miss France 2012 et d'une rétrospective de la marque pour découvrir notamment les talents linguistiques de l'actuel président-directeur général, Pierre Burgun, fils des fondateurs Béatrice et Jean-Paul Burgun, lors d'une émission avec la télévision japonaise, marché sur lequel la marque est implantée depuis de nombreuses années. En outre, il a tenu un discours à la fois en français et en anglais aux invités pendant plus d'une demi-heure.

Le chemin parcouru par la marque est original. Le démarrage s'est effectué dans le garage familial d'Ernolsheim-les-Saverne avec l'importation de montres à quartz numériques. Puis l'entreprise s'est tournée vers l'assemblage de montres françaises avec le succès que l'on connaît. Le stand présentait la dernière née de la collection : la Cristal Hour. Bravo Pierre Lannier !

www.pierre-lannier.fr



2017 LE VIRAGE DIGITAL

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES OUTILS NUMÉRIQUES

L'expérience de l'implantation en Chine a conduit la CFHM à mener des actions de communication vrs les réseaux sociaux. Au-delà des interrogations que l'on peut avoir au niveau des retombées sur les ventes, il s'agit d'un travail de notoriété de l'horlogerie française mené depuis 4 ans. Les films réalisés au salon Baselworld ont été les plus vus. Cette action permet de disposer de films et photos pour alimenter les pages French Times in Paris / La montre française sur les différents vecteurs (Facebook, Instagram, Youtube, sites web).

Statistiques des vidéos youtube



Octobre 2017

vidéo 1 : Baselworld

Top Régions :

- Suisse 62%
- Autre 2%
- Brexit 2%
- USA 3%
- France 31%

23810 vues
Durée vidéo : 2min17
Durée moy. visionnage : 1min47

Vidéo 2 : Baselworld

Top Régions :

- France 52%
- Brexit 4%
- Chine 2%
- Autre 3%
- Suisse 40%

38222 vues
Durée vidéo : 2min48
Durée moy. visionnage : 1min59

Vidéo 3 : Baselworld

Top Régions :

- France 58%
- Suisse 32%
- Canada 4%
- Chine 3%
- Autre 5.3%

30556 vues
Durée vidéo : 2min10
Durée moy. visionnage : 1min47

vidéo 4 : Baselworld

Top Régions :

- France 87%
- Suisse 12%
- Canada 1%

23984 vues
Durée vidéo : 1min15
Durée moy. visionnage : 1min13

vidéo 5 : Baselworld

Top Régions :

- France 72%
- USA 21%
- Suisse 3%
- Autre 4%

24578 vues
Durée vidéo : 1min32
Durée moy. visionnage : 1min26

Vidéo 6 : Baselworld

Top Régions :

- France 68%
- USA 22%
- Suisse 5%
- autres 5%

24960 vues
Durée vidéo : 2min48
Durée moy. visionnage : 2min06

Vidéo 7 : Baselworld

Top Régions :

- France 67%
- USA 30%
- autres 3%

27137 vues
Durée vidéo : 1min42
Durée moy. visionnage : 1min29

vidéo 8 : Baselworld

Top Régions :

- France 92%
- Suisse 4%
- autres 4%

27647 vues
Durée vidéo : 1min49
Durée moy. visionnage : 1min31

vidéo 9 : Baselworld

Top Régions :

- France 94%
- Suisse 5%
- autres 1%

26979 vues
Durée vidéo : 2min36
Durée moy. visionnage : 2min09

Vidéo 10 : Baselworld

Top Régions :

- France 82%
- autres 18%

11709 vues
Durée vidéo : 2min24
Durée moy. visionnage : 1min02

OPÉRATION BASELWORLD 2017

10 VIDÉOS

257.509 vues

Un relais quotidien pendant le salon

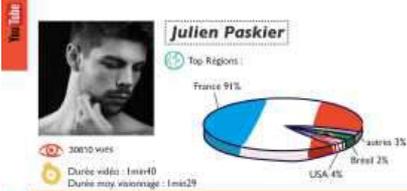
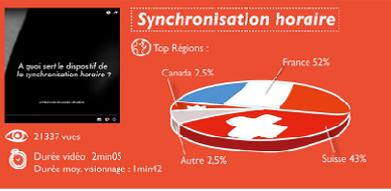
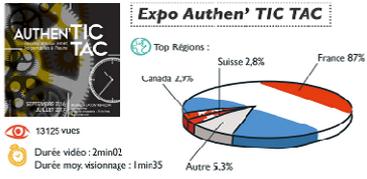
Pénétrez dans l'univers de l'horlogerie Baselworld 2017

N°1

2017 LE VIRAGE DIGITAL

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES OUTILS NUMÉRIQUES

YouTube



Nous avons fait le pari de produire un contenu toujours plus travaillé et de qualité qui mette en avant tant la montre française que le lifestyle de celles et ceux qui l'incarnent au quotidien

TOP POSTS

French Times In Paris

lamontrefrancaise.com

Publications	Likes	Commentaires	Followers
428	37091	2352	7218

Top Hashtag Depuis le mois dernier : 102%

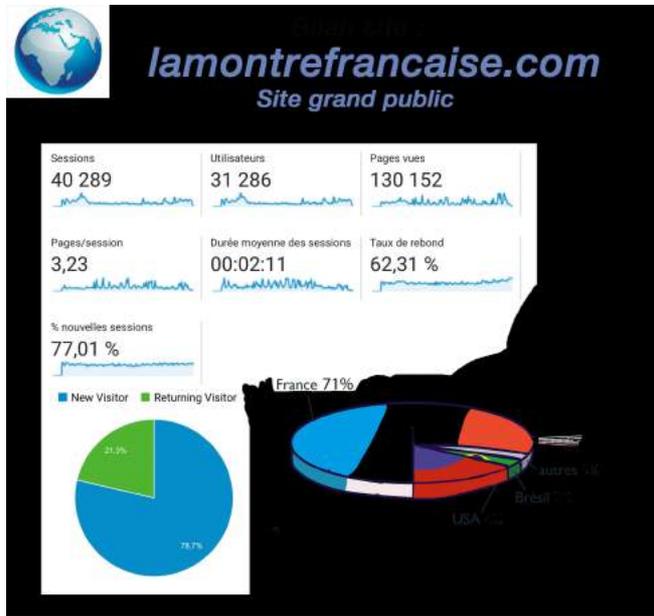
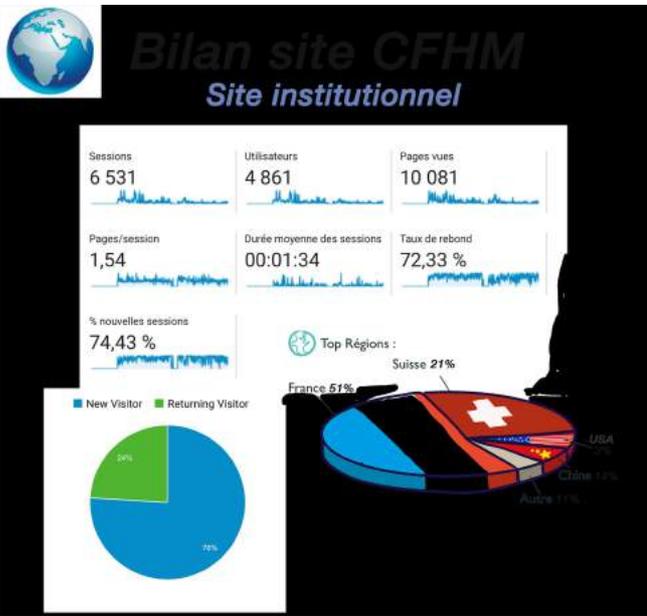


Face au désengagement croissant des communautés de consommateurs sur Facebook, nous avons choisi d'accroître notre communication sur Instagram, tout en conservant des publications et de la veille régulier et de qualité sur Facebook.

TOP POSTS

TOP POSTS

Followers: 128,966



#ftipdujour



HANNAH
Thrifty-kim Lorenz timepieces.



ACHIHO
Berbet timepieces.



MAX
Pequignot Equus Pequignot timepieces.



JOSH
Cortez timepieces.



OWEN
Michel Herbelin Neusport timepieces.



ASTGHIK
Go Girl City timepieces.



PEQUIGNOT
Pequignot Elegance timepieces.



2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS



LES ENJEUX DE LA SYNCHRONISATION HORAIRE

La synchronisation horaire rend la ville intelligente et met les objets connectés à l'heure exacte.

Si l'heure est partout, les besoins en synchronisation et en traçabilité de l'heure s'élargissent à de multiples applications :

- **dans les transports**, du contrôle du trafic aérien aux chemins de fer (à bord des TGV ou distribution de l'heure dans les gares) ou encore les radars de tronçons pour contrôler la vitesse des véhicules ;
- **dans le secteur de l'énergie**, des centrales nucléaires aux réseaux de distribution électrique. Pour cette dernière il est important de synchroniser tous les poste-relais afin d'éviter les risques de décrochage.
- **dans le secteur bancaire** avec une l'exigence de précision de plus en plus accrue pour les transactions financières. C'est notamment pour répondre aux besoins de l'économie numérique qu'un des membres de la CFHM participe au projet SMPTIME mené avec plusieurs laboratoires et industriels.
- **pour les collectivités locales** (écoles, horloges d'édifices) et autres détenteurs d'une mission de service public (hôpitaux...). Avec la diffusion de l'heure synchronisée, les collectivités locales optimisent la gestion de leur éclairage public et peuvent économiser jusqu'à 400 heures de consommation annuelle. Des dispositifs permettent également de maîtriser la collecte volontaire de certains déchets et d'optimiser le remplissage des conteneurs en temps réel.
- **pour les entreprises**, il est nécessaire de pouvoir compter sur une même heure pour gérer les temps : enregistrement du temps de présence de leurs collaborateurs, suivi de la production et de la logistique, contrôle d'accès et, le cas échéant, traçabilité des incidents.

Cette solution doit permettre à l'ensemble des parties prenantes de disposer du délai nécessaire à la mise en place d'une solution à plus long terme pour cette émission.

C'est tout l'intérêt du signal horaire diffusé depuis l'émetteur TDF d'Allouis qui présente en outre l'avantage d'être reçu en enceinte confinée contrairement au GPS par exemple.

Du téléphone mobile à l'ensemble des objets connectés, tous ces objets du quotidien ont besoin d'une heure synchronisée. Même s'il existe d'autres moyens de synchronisation de l'heure (satellites, internet), la France a la chance de pouvoir disposer d'un système de synchronisation horaire indépendant parmi les plus fiables au monde, calé sur la base temps du Laboratoire national de métrologie et d'essais LNE-SYRTE- Observatoires de Paris et de Besançon.

Le signal horaire est diffusé depuis l'émetteur TDF grandes ondes d'Allouis (Cher) et la CFHM assure depuis 2004 le financement de la maintenance et du matériel nécessaire à la diffusion du signal et effectue de facto une mission de service public.

Malgré l'arrêt programmé de l'émission radiophonique France Inter qui a été diffusée sur la même fréquence jusqu'au 31 décembre 2016, la CFHM s'est largement mobilisée depuis pour défendre, auprès des pouvoirs publics, le maintien de l'émission horaire en raison des intérêts stratégiques et sécuritaires qu'il présente pour de nombreuses applications répondant à une mission de service public. En outre, dans des cas bien précis, comme le contrôle du trafic aérien, les opérateurs sont tenus de disposer d'au moins deux sources horaires pour éviter tout risque. Le Gouvernement a chargé l'Agence nationale des fréquences (ANFR) d'assurer la continuité de la diffusion du signal horaire. Par lettre du 13 décembre 2016, cette dernière a confirmé à la CFHM que « *l'Etat a souhaité maintenir la diffusion du seul signal horaire, à partir de ce site et sur la même fréquence.* ».

La CFHM a signé une convention avec l'ANFR pour 2017 visant à mettre le signal horaire à disposition de la société Télédiffusion de France (TDF) qui en poursuivra ainsi l'émission hertzienne

2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

LES ENJEUX DE LA SYNCHRONISATION HORAIRE

Décret

Parallèlement à la promotion du maintien du signal horaire depuis l'émetteur d'Allouis, la CFHM s'est aussi mobilisée pour appeler les pouvoirs publics sur le temps légal français.

Depuis le 7 mars 2017, le décret n°2017-292 du 6 mars 2017 relatif au temps légal français met à jour les dispositions réglementaires relatives au temps légal français et **définit le temps légal sur les différentes parties du territoire de la République française**, en application de la Convention du mètre et dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2000/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 janvier 2001 concernant les dispositions relatives à l'heure d'été.

Ce nouveau décret résulte d'un long travail de sensibilisation de la CFHM auprès des pouvoirs publics sur la nécessité, pour les professionnels de la synchronisation horaire, de disposer d'un temps légal indispensable au transfert de temps précis, fiable et à la traçabilité horaire.

Saisis par la CFHM, Mme Françoise Branget, députée du Doubs, en mai 2008, et M. Bernard Gérard, député du Nord et président du Groupe d'études Textiles et industries de main-d'œuvre de l'Assemblée nationale, en janvier 2015, avaient notamment soumis deux questions écrites sur ce sujet aux ministères concernés.

Le décret du 6 mars dernier constitue une étape importante dans le contexte du projet de création de la Fondation du Temps proposé par la CFHM et de la mise en œuvre d'un véritable service public de l'heure au moment où cette dernière prend de plus en plus d'importance avec les objets connectés tout comme la montée en puissance des impératifs sécuritaires et de traçabilité du temps.



Fondation du Temps

Un comité de pilotage a été constitué pour engager la réflexion sur la création d'une Fondation du Temps.

Il a examiné le spectre du champ pouvant être couvert par cette fondation. Au-delà de la synchronisation et de la traçabilité horaires (moyens de diffusion, évolutions futures), cette fondation pourrait s'intéresser à la valorisation du savoir-faire et des métiers de l'horlogerie, tout comme intégrer des actions en faveur du patrimoine horloger français et des opérations grand public autour du temps et de l'horlogerie.

Un avant-projet de statuts a été rédigé et a fixé pour la Fondation du Temps le but suivant :

- Assurer le développement et la promotion des produits et applications utilisant le temps. La Fondation encouragera le recours au temps légal français (décret n°2017-292 du 6 mars 2017) et à la synchronisation horaire des bases de temps ou d'applications dans la perspective d'offrir une heure à la fois fiable, traçable et précise pour des applications grand public, industrielles et stratégiques.

Elle consacrera ses moyens pour :

. contribuer à l'émission du signal de synchronisation horaire qui est actuellement diffusé sur la fréquence Grandes Ondes de 162 kHz et offrir ainsi un service public de l'heure aux opérateurs publics et privés conformément au temps légal français.

. contribuer au développement et à la mise en œuvre de tout autre dispositif de synchronisation horaire qui, en raison de l'état de l'art à venir, serait susceptible d'apporter un service similaire ou complémentaire, le cas échéant en interopérabilité avec d'autres systèmes de synchronisation horaire.

. favoriser la recherche et le développement en matière de Temps-Fréquence ainsi que pour la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication et la réalisation de nouveaux produits utilisateurs du temps.

- oeuvrer à l'élaboration de normes ou standards de qualité ou tout autre moyen de nature à favoriser les applications utilisant le temps.

2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

LES ENJEUX DE LA SYNCHRONISATION HORAIRE

- encourager les actions de formation et promouvoir les établissements d'enseignement en relation avec la fourniture, la diffusion ou l'utilisation du temps.

- participer à la préservation du patrimoine horloger.

- valoriser et promouvoir les métiers et les savoir-faire français pour la synchronisation horaire et l'horlogerie.

Le cadre général étant tracé, la réflexion se poursuivra en 2018, notamment pour en préciser les contours et les partenaires.

Il sera alors nécessaire d'engager les demandes pour la reconnaissance de l'utilité publique qui nécessite l'accord des pouvoirs publics (ministère de l'Intérieur) après avis du Conseil d'Etat.



Projet SCPTIME

Le projet SCPTIME vise, dans un monde où la maîtrise du temps devient un enjeu stratégique dans l'économie numérique, à garantir une date et une heure certifiées, sécurisées

et traçables pour les transactions et interactions. C'est notamment le cas dans le monde bancaire.

Ce projet permet de s'appuyer sur le temps légal français (qui est basé sur l'heure internationale officielle UTC) pour donner une précision de la seconde à la nanoseconde. Avec pour chef de file l'un de nos adhérents, la société Gorgy Timing, ce projet soutenu notamment par BpiFrance, constitue un projet collaboratif entre des partenaires de l'usage comme la Sncf, des laboratoires scientifiques comme Femto-ST ou des réalisateurs industriels et de services. Il reste ouvert à toute entreprise intéressée par ces applications du temps.

INDICATION GÉOGRAPHIQUE POUR L'HORLOGERIE

Du « made in » à l'indication géographique IG



Comment valoriser un patrimoine, des savoir-faire ancrés dans un territoire qui font encore la renommée d'une filière industrielle ? Comment mettre à la disposition des entreprises un outil leur permettant de protéger leurs produits industriels contre toute forme de concurrence déloyale ou de contrefaçon ? En créant une indication géographique.

L'extension de l'indication géographique aux activités industrielles avec la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, a conduit la Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques (CFHM) à proposer d'engager, cette année, des travaux en vue d'établir un référentiel pour une indication géographique « Horlogerie ». Cette décision part du constat que les appellations d'origine contrôlées ont fait le succès du Comté ou de la saucisse de Morteau, bien connus des horlogers.

2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

INDICATION GÉOGRAPHIQUE POUR L'HORLOGERIE

Jeudi 19 octobre, une réunion de travail était organisée élargie aux jeunes entreprises qui se lancent dans la création de nouvelles marques de montres. La matinée avait pour thème « **Du made in à l'indication géographique** ». Patrice Besnard, délégué général de la CFHM, a exposé les différentes problématiques en matière de règles d'origine, de marquage et de marques collectives.

Pour la montre, le marquage sur le produit se fonde en France sur le changement de position tarifaire avec l'opération d'assemblage des composants de la montre (emboitage du mouvement, pose cadran, aiguilles, verre...). On peut aussi s'interroger sur la question du correctif d'origine qui, par exemple, permet à certaines marques de se prévaloir du nom Paris tout en apposant le nom du pays où a été fabriquée en réalité la montre.

Après un historique de l'évolution de l'ordonnance fédérale du 23 décembre 1971 réglant l'utilisation du nom suisse pour les montres et dont la dernière modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, M. Besnard a précisé que le Swiss made n'était en aucun cas un label de qualité. Il ne porte en effet que sur des critères liés à des opérations de fabrication en Suisse et n'exige pas de critères qualitatifs contrairement à certains labels existant en Suisse (Fleurier ou le poinçon de Genève).

M. Fabrice Descombes, vice-président de l'association française des indications géographiques industrielles et artisanales (AFIGIA), a présenté les nouvelles possibilités offertes par la loi Hamon sur la consommation d'élargir le dispositif d'IG aux activités industrielles. Concernant les produits agricoles, à l'image du Comté, les IG permettaient de renforcer la confiance des consommateurs et de développer les ventes. Au travers d'expériences en cours comme le couteau de Laguiole ou les Pierres de Bourgogne, il a relevé que la mise en œuvre d'une IG devait conduire à une véritable réflexion sur la filière.



Le débat a porté sur la définition de l'IG appliquée aux montres françaises (périmètre, opérations et critères qualitatifs à retenir), la protection à l'international et les enjeux de communication.

Après la sélection d'un consultant pour la rédaction technique du cahier des charges, les travaux se poursuivront en 2018.

2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

NORMALISATION

Présidée par le délégué général de la CFHM, la commission de normalisation horlogère s'est réunie à deux reprises (19 janvier et 6 juillet).

Les travaux ont porté sur :

La **révision de la norme ISO 6425 Montres de plongée** et les essais « d'encrassement de la lunette » permettant de définir une méthode d'essai qui reproduit l'encrassement du boîtier sous la lunette observé en SAV. Les consultations sur les modifications du projet de révision de la norme ont également été évoquées.

le **traitement anti-reflet des verres de montres**, les premiers essais réalisés sur les verres saphir dans le cadre du nouveau sujet ISO proposé par les Chinois ont été présentés. Les membres de la commission se sont prononcés pour la poursuite de ces essais et la réalisation d'essais sur les verres minéraux.

Les **piles** : à la suite de remarques faites par certains membres de la Commission qui ont constaté que certaines piles pour montres provoquaient des courts-circuits. Le Comité Francéclat a réalisé des contrôles dimensionnels afin de voir si le problème pouvait venir du rayon de courbure des piles. Les résultats obtenus montrent que certaines piles ne respectent pas la norme **ISO/CEI 60086-3 Piles pour montres** pour ce qui concerne le dépassement de la borne négative.

Les travaux de la commission concernant la définition de la montre connectée se sont poursuivis.

le **projet de norme NF S81-550 Méthode de contrôle de la qualité des montres à quartz** lors de l'enquête publique ont été acceptés. Ce projet de norme va donc être modifié en conséquence et sa publication lancée. Les résultats de la consultation publique sur le **projet de norme NF S84-050** relatif aux ajustements des aiguillages ont également fait l'objet de discussions.

Le congrès du comité international ISO TC 114

Le comité technique ISO TC/114 a tenu son congrès du 4 au 8 septembre à Hong Kong. Il a réuni les représentants des pays suivants : Allemagne, Chine et Hong Kong, France, Japon, Royaume-Uni et Suisse.



Conduite par M. Patrice Besnard (CFHM), la délégation française était composée de Mme Audrey Leplat (Afnor), Mme Edwige Soton, MM. Jean-Marc Feuvrier et Pascal Hély (comité Francéclat) et M. Jacques Bianchi (Fnamac).

Montres étanches - montres de plongée

La révision de la norme relative aux montres de plongée (ISO 6425) a fait l'objet d'un échange de vues, notamment en ce qui concerne les essais pour les montres de plongée en saturation.

Afin de statuer sur l'engagement ou non des travaux sur la révision de la norme 22810 qui porte sur les montres étanches, il a été décidé de créer un groupe ad hoc pour clarifier l'objet et le champ de la norme, examiner les solutions d'amélioration et les conditions dans lesquelles la norme révisée fera l'objet d'un cadre admis par l'ensemble des pays. L'objectif retenu est de présenter un rapport à discuter lors du prochain congrès ISO TC 114 (mai 2019).

Au-delà de l'actualisation de certaines méthodes d'essai, la question relative au marquage ne manquera pas de refaire surface. En effet, l'indication de résistance au test de pression qui peut aussi être indiquée en mètres (au lieu de bar) n'est pas sans maintenir une certaine ambiguïté avec l'indication de profondeur exprimée en mètres pour les montres de plongée. On relève aussi que certaines montres étanches comportent encore le marquage en Atm, or celui-ci n'est pas retenu par la norme.

2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

NORMALISATION (SUITE)

Pour éviter toute confusion chez le consommateur, il serait sans doute plus cohérent de maintenir le seul marquage en mètres (indication maximale de profondeur) pour les montres de plongée et de mentionner la seule indication « étanche » ou « water resistant » pour les montres étanches qui doivent résister à l'eau.

Résistance au magnétisme

Autre sujet complexe, la norme sur la résistance au magnétisme fait l'objet de discussions en vue de son actualisation.

Depuis la dernière révision de la norme ISO 764 sur le sujet en 2002, on a assisté à la montée en puissance des objets connectés ou d'objets comme, par exemple, les écouteurs. Ce sont plus particulièrement les montres mécaniques qui peuvent subir le plus d'effets sur leur fonctionnement propre en raison des perturbations liées à la multiplication des champs magnétiques.

A la suite des travaux qui ont été engagés lors du précédent congrès ISO TC 114 à Lucerne il y a deux ans, le Japon a proposé de créer deux catégories de montres résistant au magnétisme :

- l'une pour les montres résistant à un champ magnétique de 4 600 Ampères/mètre sur un temps d'utilisation d'une journée,
- l'autre pour les montres résistant à un champ de 16 000 A/m dans le cadre d'un usage de proximité.

Le Japon a présenté une étude réalisée auprès d'un échantillon de 1127 montres qui toutefois met en évidence une résistance largement majoritaire des produits.

Au-delà des méthodes de test à envisager, la question reste posée de la pertinence de ces deux catégories de montres. Sachant que la résistance au magnétisme n'est que très peu indiquée, cela constituerait un marquage supplémentaire : lorsque l'on voit les difficultés de compréhension rencontrées dans le marquage des montres étanches et de plongée, le consommateur saura-t-il s'y retrouver ?

Pendulettes et horloges radio-pilotées

A la demande de la Chine, il a été décidé d'engager des travaux en faveur de la création d'une norme sur les horloges radio-pilotées. Cette norme devrait porter sur les méthodes de mesure du signal reçu. La France a notamment formulé plusieurs questions sur le contenu et le champ de la norme qui devront être clarifiées lors des travaux futurs.

Montres étanches - montres de plongée

Par contre, le Comité ISO TC 114 ne s'est pas mis d'accord sur la création d'une définition des montres connectées.

2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

L'HORLOGERIE À L'HEURE EUROPÉENNE

La CFHM est membre de deux organisations horlogères européennes :

- instauré par l'accord horloger de libre échange UE/Suisse de 1967, le **Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)** a pour objet de régler les questions bilatérales entre les deux partenaires. Outre la question du Swiss made qui vient à son terme avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance réglant l'utilisation du nom « Suisse » pour les montres, le comité est amené à examiner les questions relatives à la fluidité des échanges, aux réglementations environnementales applicables à l'horlogerie, à la question des contrefaçons.



Le Comité est présidé alternativement par la Suisse et un pays de l'Union européenne. M. Mario Peserico, président de l'association italienne basée à Milan (Assorologi), a été désigné à la prési-

dence pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. M. Peserico a souhaité développer de nouvelles actions comme la formation et l'information du consommateur. Il est assisté par M. Patrice Besnard, délégué général de notre Chambre et nommé secrétaire général pour la même période,

- créée au début de ce millénaire, la **Fédération de l'horlogerie de l'Union européenne EuroTempus** a pour président M. Pascal Bole, assisté de M. Patrice Besnard, délégué général.



Depuis 2016, EuroTempus s'est ouvert au secteur de la distribution et est devenue : la *Fédération de l'Horlogerie et des Activités connexes de l'Union européenne*

Son objet est de délibérer sur tous les problèmes d'intérêt général et communs à la filière de l'horlogerie et des activités connexes de l'Union européenne ainsi qu'aux applications liées à la mesure du temps. Elle intervient dans un contexte réglementaire où plus de 60 % du droit interne résulte des textes communautaires régissant les aides d'Etat, les régimes douaniers, les garanties, les substances chimiques... Elle peut favoriser l'émergence de projets de coopération industrielle, de recherche ou de coopération commerciale pour la promotion du savoir-faire.

Enfin, elle a pour objet d'assurer la défense et la représentation de l'intérêt général de la filière horlogère et des activités connexes de l'Union européenne auprès des organisations internationales, pouvoirs publics nationaux ou internationaux (UE). EuroTempus assure aussi le secrétariat de la délégation communautaire du Comité permanent de l'horlogerie européenne.

La réalisation d'une plateforme présentant l'offre de l'Union européenne au niveau de la fabrication devrait trouver sa concrétisation en 2018.

Des contacts ont également eu lieu avec la fédération japonaise pour relancer un concours international des écoles d'horlogerie.



2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS



La mondialisation et ses critiques a entraîné de nouvelles réflexions au niveau de l'approche consommateur et celle de l'origine et de la traçabilité des produits.

En 2013, l'adoption de la loi sur les marques et indications de provenance (Swissness) par le parlement suisse a conduit à réviser l'ordonnance du 23/12/1971 réglant l'utilisation du nom « Suisse » pour les montres. Cette loi a fixé le coût de revient suisse à 60% pour les produits industriels dont les montres.

Après une consultation des milieux concernés, le Conseil fédéral a approuvé le 17 juin 2016 la révision partielle de l'ordonnance et fixé la date de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

En ce qui concerne les ébauches de mouvements fabriqués dans l'Union européenne, la situation restera inchangée. C'est un travail qui a été menée par la CFHM durant plusieurs années pour conserver le statu quo et qui a ainsi été ré-compensé.

L'accord complémentaire dit « calibres équivalents », signé en 1972 entre la Suisse et l'Union européenne, continuera à s'appliquer pour les ébauches fabriquées dans les pays de l'Union européenne destinées à équiper des montres suisses. Cet accord permet d'intégrer le coût de l'assemblage en Suisse dans le calcul des 50 % de pièces constitutives suisses exigées dans l'ordonnance de 1971 pour un mouvement suisse. Malgré les nouvelles dispositions, cet accord restera réservé pour les ébauches communautaires avec la méthode de calcul de 1971.

Pour la montre, les exigences sont les suivantes :

- assemblage et contrôle final de la montre en Suisse,
- mouvement suisse,
- la construction technique et le prototypage doivent être effectués en Suisse (nouveau),

- les opérations de fabrication sur le sol suisse doivent représenter 60 % de la valeur ajoutée (nouveau). Les opérations de certification peuvent être intégrées dans ce calcul.

Pour le mouvement, le coût de la valeur suisse exigée pour les pièces constitutives est porté de 50 à 60 % et la pile est sortie du mode de calcul. Autre limitation : le coût de l'assemblage pris en considération ne peut dépasser la valeur totale des pièces constitutives étrangères incorporées dans le mouvement suisse concerné. En outre, comme pour la montre, l'exigence de prototypage en Suisse est requise. Comme indiqué plus haut, il est toujours possible d'appliquer la procédure dite des « calibres équivalents » pour les ébauches communautaires.

Les exemptions dans le calcul de la valeur ajoutée suisse (fixée à 60%) pour les matières premières ou procédés de fabrication non disponibles ou partiellement en Suisse (cas des verres saphir, cristaux, céramiques par exemple) sont arrêtées par la Fédération de l'industrie horlogère suisse, désignée par les pouvoirs publics suisses comme organisation représentative, qui fixe un règlement d'application.

Ces questions ont été abordées lors des différentes réunions du Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE).

Il conviendra d'examiner les conséquences au niveau des échanges UE/Suisse de cette nouvelle réglementation.

2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

CHINE

En 2016, une société chinoise Maison S Trading a été constituée avec la Fédération de la Chaussure. Le capital détenu à 50% par cette dernière et 50% par la SAS French Times in Paris (actionnaires Comité Francéclat et la CFHM) devrait revenir sur 2018 intégralement à la SAS French Times in Paris. A la suite du souhait de la Fédération française de la Chaussure de se désengager et compte tenu de la mutation rapide du marché chinois, la présence a été reprofilée à Shanghai, avec de nouveaux bureaux situés près du Bund.

Maison S – Shanghai – Conférence sur l'horlogerie

Samedi 6 mai 2017, le journaliste Zhingfang Ding a animé une conférence sur l'horlogerie, en brochant son histoire et présenté quelques unes de ses marques emblématiques. C'était aussi l'occasion de donner un éclairage sur l'horlogerie française, en plus de la présence de vitrines de marques françaises contemporaines.

La vingtaine de participants à cette conférence venus de divers horizons (réparateurs, collectionneurs et amateurs...) a marqué son intérêt pour mieux connaître les marques françaises, leur histoire ou leur environnement (mode par exemple).

Outre les contacts menés par le bureau de Shanghai pour le compte des marques françaises de montres, le Comité Francéclat a soutenu la présence des exposants français :

- La 28^{ème} édition de la **China Watch & Clock Fair** s'est déroulé à Shenzhen du jeudi 22 au dimanche 25 juin et accueilli 500 exposants (montres terminées, composants et gros volume).



Pour la 3^{ème} année consécutive, le comité Francéclat a organisé un pavillon national French Times in Paris (stand AW11) regroupant sur un nouvel emplacement les marques suivantes : Clyda, Go-Girl Only, Jean Paul Gaultier, Lip, Pierre Lannier, Robur, Tena Butty et Thirsty.

- la **Hong Kong Watch & Clock Fair** a ouvert ses portes mardi 5 et les refermera samedi 9 septembre par une journée ouverte au grand public.

Installés dans l'espace « Salon de TE - Times of Extravaganza », quelques-uns de nos adhérents étaient présents : Ambre, Pierre Lannier et SMB.



CHINE : LA MARQUE PIERRE LANNIER SIGNE UN ACCORD DE DISTRIBUTION AVEC JD.COM

Au salon Baselworld, le 25 mars, était une journée bien remplie pour la marque puisque le matin, par l'entremise de son distributeur basé à Pékin, The Space VIP Beijing, un accord de diffusion via la plate-forme JD.com a été signé entre M. Yongjian Xue, directeur du département Horlogerie de JD.com, et M. Pierre Burgun.



2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

SUISSE - SALONS PROFESSIONNELS

Comme l'accoutumée, la CFHM et plusieurs de ses adhérents (fabricants de montres) ont participé au salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie, **Baselworld**, qui s'est déroulé du 23 au 30 mars.



Des élus et personnalités de la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que l'ambassadrice de France à Berne, le consul général de France à Zurich et des représentants du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique ac-

compagnés des responsables des organisations professionnelles ont rendu visite aux exposants français.

La CFHM participe également à la conférence des industries horlogères mondiales organisée lors du salon Baselworld qui



a réuni les représentants de l'Allemagne, de la Chine, de la France, de Hong Kong, du Japon, de la Russie et de la Suisse.

La CFHM est aussi membre du comité mondial des exposants et d'un comité plus restreint – le comité consultatif – qui apporte aux organisateurs un avis sur les projets du salon. Le délégué général de la CFHM est enfin le référent horloger français en cas de litige sur la propriété intellectuelle (dessins et modèles) et le marquage d'origine pour le panel.

Lors du comité des exposants, la direction du salon a annoncé une réduction de la durée du salon de 2 jours (6 jours au lieu de 8) en 2018.

Pour 2018, la CFHM a proposé à la direction du salon Baselworld l'organisation d'un espace « Jeunes créateurs et marques françaises » en coordination avec le Comité Francéclat. Rappelons que ce dernier dispose d'un stand d'information partagé avec la fédération allemande d'horlogerie-bijouterie hall 1 (à côté du Press Center).

C'est dans un climat plus optimiste que le salon international **EPHJ** (Environnement professionnel horlogerie joaillerie) a ouvert ses portes à Palexpo à Genève mardi 20 juin en même temps que les salons EPMT (microtechniques) et SMT (Médical).

Cette année plusieurs de nos adhérents proposaient de nouveaux stands.

Ce salon est aussi animé par l'organisation de multiples conférences sur l'état du métier et les perspectives de développement, l'usine 4.0 étant l'un des thèmes récurrents.



L'un de nos adhérents M. Jean-Claude Bihl (société Alliance spécialisée dans le MIM) a participé mercredi 21 juin à une table ronde consacrée au thème suivant « Explorer de nouveaux matériaux, gage de pérennité ? ». Avec la montée en puissance des objets connectés, l'industrie suisse est sous la pression de concurrents mondiaux à la fois agressifs sur les prix et dans la rapidité d'innovation.

Le renforcement des réglementations environnementales (notamment pour la limitation ou l'interdiction de certaines substances chimiques) conduit aussi les entreprises à revoir leur modèle économique en se tournant vers de nouveaux matériaux et procédés d'usinages.

Ainsi M. Bihl a expliqué le choix d'Alliance MIM de fabriquer en même temps la matière et la pièce. En effet, quel que soit le client concerné (horlogerie, aéronautique), le process est le même.

La question des matériaux dans le luxe a également été posée. M. Bihl a indiqué que le luxe était exigeant en matière de qualité mais aussi de sécurité et que la politique de durabilité pouvait être un avantage compétitif face à certains concurrents. Pour Mme Evelyne Vallat (Association suisse pour la recherche horlogère) l'impact sur la santé publique (personnel de fabrication et consommateurs) rend inévitable la disparition de certains matériaux comme le laiton. De ce point de vue l'économie digitale va permettre une meilleure traçabilité du produit.

2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

RENCONTRE MARQUES FRANÇAISES ET DISTRIBUTEURS



Organisée conjointement par l'Union de la Bijouterie et l'Horlogerie (distributeurs) et notre chambre, avec le soutien du comité Francéclat, cette manifestation et à laquelle les marques françaises de montres, un fabricant

d'horloges contemporaines, un fournisseur d'outillage pour l'horlogerie et distributeurs ont participé, s'est déroulée lundi 26 juin 2017, au restaurant de la Gare à Paris, ayant pour objectif de susciter une meilleure connaissance des marques françaises auprès des détaillants HBJO.

Si la quantité des visiteurs - notamment les distributeurs indépendants - n'a pas été à la hauteur des espérances, la qualité était par contre au rendez-vous avec la présence des principales enseignes représentant un nombre significatif de magasins.

Au lancement de la journée, M. Christian Bouloires, président de l'UBH, a indiqué que cette opération répondait à la demande de ses membres soucieux de trouver des marques alternatives et de connaître davantage l'offre française.

M. Pascal Bole, président de notre Chambre, s'est réjoui de la participation d'un large éventail de marques tout en notant aussi la présence de nouvelles marques, ce qui témoigne du réel intérêt pour l'horlogerie française.

M. Hervé Buffet, délégué général, a souligné que cette opération répondait bien à l'un des objectifs du comité Francéclat de favoriser les actions de filière.

Outre les contacts directs entre les marques et les distributeurs, deux interventions ont eu lieu durant cette journée :

- Essayiste économique qui a fondé une société d'analyse économique et de conseil, M. Nicolas Bouzou est intervenu pour resituer notre filière dans le contexte de l'évolution économique française et mondiale depuis les années 70.

Il a notamment analysé le phénomène de disruption qui touche l'ensemble des secteurs avec la montée en puissance de nouveaux acteurs. Celle-ci se retrouve dans la filière HBJO bouleversée à la fois par de nouvelles marques qui ne sont pas issues du milieu et se font connaître par les réseaux sociaux et la distribution sur la toile. Face à la mondialisation qui, pour l'industrie horlogère, a toujours existé mais a cru avec le temps, M. Bouzou a constaté qu'il était toujours possible pour les marques, y compris les marques « anciennes », de prendre le virage des nouvelles technologies tant dans le processus de fabrication que la conception du produit et son mode de distribution.

Dans un échange avec le public, il a relevé que, actuellement, la distribution était plus en risque que les marques et fabricants, d'où l'intérêt de favoriser un véritable partenariat. En ce qui concerne la montée en puissance du consommateur, il a estimé que le chef d'entreprise et les marques devaient garder toute leur capacité à déclencher l'innovation créatrice pour aller au-delà des aspirations immédiates du consommateur

- M. Hubert Lapipe (Société 5) est revenu sur les résultats du panel des ventes de montres en France qui porte actuellement sur 1950 points de vente et est cofinancé par le comité Francéclat.

Une nouvelle édition est à l'étude pour l'automne 2018.



2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE

AUTHEN'TIC TAC : L'EXPOSITION QUI REMET LES PENDULES A L'HEURE



La CFHM a été l'un des partenaires de l'exposition sur l'horlogerie Authen'Tic Tac au musée de la contrefaçon à Paris, qui s'est déroulée de septembre 2016 et qui, initialement devait s'arrêter en juillet 2017 et a été prolongée jusqu'à l'automne 2017, à

laquelle plusieurs de ses adhérents ont participé.



Cette exposition a mis en avant l'évolution de la maîtrise du temps, mais aussi la créativité, les savoir-faire, les innovations permanentes de l'horlogerie ainsi que la lutte anti-contrefaçon. Le parcours de l'exposition qui remet les pendules à l'heure commence par rappeler que la montre,



symbole de l'élégance et concentré de technologie fascine depuis toujours ceux qui la portent et ceux qui la créent.

TRÈS'ORS - A GOLDEN WAY OF LIFE

L'exposition « Très'ors - A Golden way of life » s'est déroulée du **21 avril au 3 septembre 2017** à l'étage de l'espace consacré aux arts du casino MGM à Macao.

Organisée dans le cadre du French May 2017, cette exposition a été réalisée par Anne Camilli qui avait conçu en 2014 l'exposition « *French Times in Paris* » au mall Harbour city à Kowloon.

Cette exposition – à laquelle a été associée notre Chambre - était très représentative de l'art de vivre à la française et donne de la force, en réunissant plusieurs secteurs, au savoir-faire français qui a la chance de pouvoir compter sur de multiples métiers.



Après un espace pédagogique exposant l'extraction de l'or et sa transformation, l'or a été mis en scène dans toutes ses déclinaisons : arts sacrés avec de prestigieuses pièces des musées de Lyon, arts décoratifs avec la mise en scène du mobilier du Grand siècle, arts de la table avec la maison Bernardaud, art du bijou avec des pièces de Boucheron, art de la mode avec chaussures, robes, sacs et accessoires féminins...

Bien entendu l'horlogerie avait toute sa place avec des montres et hor-

loges notamment en provenance des musées de l'horlogerie de Morteau et de la



Bernardaud
Boucheron
Carlhian
Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques
Christian Louboutin
Cité de l'Or
Communauté du Val de Morteau
Créanog
Cristalleries de Saint-Louis



2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

L'HORLOGERIE FRANÇAISE S'EXPOSE



La 3^{ème} **Journée du Clocher**, organisée le 5 juin dernier par le Conservatoire européen des cloches et des horloges (CECH), avec le soutien notamment de la CFHM, a une nouvelle fois fédérée un large public toujours au rendez-vous :

Environ 3 500 personnes (5 113 en 2016) se sont rendues sur les 55 sites ouverts (58 sites en 2016) dans 12 départements (7 en 2016) cette année.

Plus de départements ont participé et trois cathédrales ont été ouvertes pour la première fois : Rouen, Angers et Dijon

Cette manifestation a généré au moins 110 retombées dans la presse régionale (presse écrite, web, radio et TV). Le site internet du CECH a été consulté 6 700 fois entre le 1^{er} mai et le 7 juin dont 1 500 le 5 juin.

Avec l'ouverture des horloges d'édifices des bâtiments publics et des églises aux visiteurs, le CECH souhaite faire porter un nouveau regard sur le patrimoine campanaire français mais aussi sensibiliser les collectivités territoriales à sa conservation et sa restauration et valoriser leurs investissements réalisés pour son entretien.

3^{ème} Rencontre du CECH au Palais du Luxembourg

Après les sites de Saint-Sulpice, Saint-Joseph-des Carmes, la 3^{ème} **Rencontre du CECH** a eu lieu samedi 14 octobre au Palais du Luxembourg. Des exposés ont été proposés sur le **patrimoine campanaire** du Palais du Luxembourg et sur les **2 horloges d'édifice** Lepaute suivie d'une visite du Sénat à laquelle ont participé le président et le vice-président de la CFHM, également trésorier du CECH.



La 4^{ème} **édition des 24 Heures du Temps**, organisée par la société française des microtechniques et de chronométrie, s'est déroulée du 3 au 4 juin dans et autour du Palais Granvelle à Besançon à laquelle ont participé plusieurs adhérents.

Cet événement ouvert à tous s'attache à promouvoir le savoir-faire technique et scientifique de la région dans le domaine du temps et plus précisément de l'horlogerie.

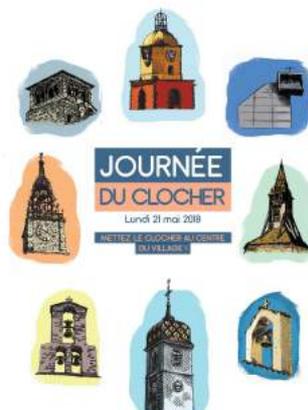
Et participer aux nombreuses animations proposées : conférences, émissions en direct, jeux, quizz, ateliers de fabrication...

2017 LE TEMPS DES GRANDS PROJETS

LA CFHM PRÉSENTE AU SALON DES MAIRES

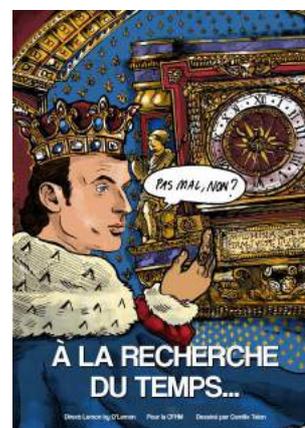
La CFHM a participé pour la première fois au salon des maires et des collectivités locales qui s'est déroulé du 21 au 23 novembre au parc des expositions de la porte de Versailles (halle 2.1 – institutionnels et services) se déroulant en même temps que le 100^e congrès des maires de France. Ce salon qui accueille jusqu'à 15 000 visiteurs (élus et fonctionnaires territoriaux) par jour est le principal salon pour l'achat public auquel un adhérent du gros volume a participé.

- la **Journée du Clocher 2018** qui, bien naturellement, a suscité beaucoup d'intérêt des représentants des 35 000 communes de France se déroulant le lundi de Pentecôte pour inciter les maires à ouvrir à la visite leur clocher d'église. La CFHM soutient cette manifestation organisée par le Conservatoire européen des cloches et horloges (CECH). C'est aussi l'occasion pour la CFHM de rappeler que derrière une cloche, il y a une horloge mais aussi d'inviter les élus à prévoir des horloges dans leurs aménagements urbains.



Etaient en même temps diffusés les films de nos membres spécialisés dans le secteur de la distribution d'heure et de la synchronisation.

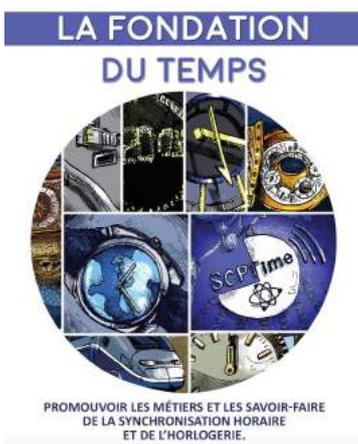
Pour rendre accessible le thème de la synchronisation horaire, la CFHM a distribué une bande dessinée « A la recherche du Temps » a connu un excellent accueil.



La vocation de ce stand était de présenter :

- les **enjeux de la synchronisation horaire** pour les collectivités locales (horloges des bâtiments publics du clocher aux écoles, affichage sportif, horodateurs, éclairage urbain, distribution électrique et de l'eau pour les syndicats intercommunaux),

- le **projet de Fondation du Temps** notamment sous son volet patrimonial, avec la mise en perspective sur des projets innovants comme SCPTIME pour la sécurisation de la transmission du temps légal,

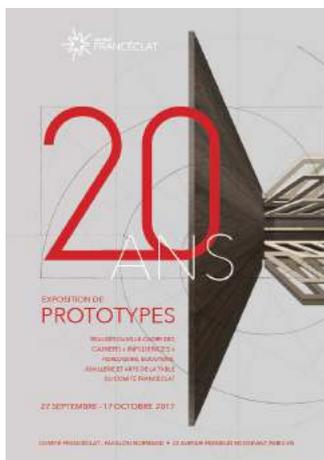


DES ORGANISATIONS AU SERVICE DE LA PROFESSION

COMITÉ FRANCÉCLAT

Au travers de ses différentes actions collectives le comité, au sein duquel siègent au conseil d'administration 4 représentants de la CFHM, apporte un soutien à nos entreprises :

- études de styles, cahiers de tendance pour la création,
- études statistiques et économiques dont le panel 5 sur le marché français de la montre et du bijou,



- étude sur la caractérisation des états de surface et suivi de Reach et RoHS (matériaux et substances chimiques) pour son département technique,
- soutien à l'export déjà mentionné,
- bureau de normalisation horlogère également mentionné.



COMITE DE LIAISON DES INDUSTRIES DE MAIN D'ŒUVRE (CLIMO)

Le Climo s'est constitué à l'occasion des négociations de l'Organisation mondiale du commerce qui ont conduit aux accords de Marrakech (1994) afin de faire entendre la voix des industries de main-d'œuvre. Il dispose d'une structure souple et légère dans le cadre de la loi sur les associations du 1^{er} juillet 1901.

Outre les négociations internationales sur le commerce, le Climo s'est mobilisé sur des dossiers comme les 35 heures, la transformation des taxes parafiscales en taxes affectées - et l'action concertée des fédérations concernées du Climo a permis d'assurer la pérennité de financement des différents organes collectifs (CPDE ou centres techniques)-, le développement à l'export. Il a réalisé plusieurs séminaires prospectifs et chaque année au moins une visite a lieu avec les acteurs publics en région. La CFHM fait partie des premiers membres fondateurs du Climo qui constitue un organe de lobbying auprès des pouvoirs publics français. Outre notre secteur, il regroupe les industries de l'ameublement, de la céramique, de la chaussure, de l'habillement, du jouet, de la tannerie-mégisserie et du textile.

Un nouveau document a été établi sur les **priorités du Climo pour le quinquennat 2017-2022** qui a été adressé après les élections législatives aux députés des circonscriptions où les fédérations du Climo ont un intérêt majeur. C'est ainsi que, pour l'horlogerie, les parlementaires du Doubs en particulier ont été contactés.

Ces priorités portent notamment sur les points suivants :

- **charges sociales** : nouvel allègement de charges ciblé sur les secteurs du Climo dont le degré d'ouverture justifie un soutien dans la compétitivité-coût. En mai 2016, le Climo avait présenté à l'Assemblée Nationale les résultats d'une étude diligentée par M. Gilles Koléda sur les scénarios préférentiels pour les allègements de charges dans les branches du Climo.

- **droit du travail** : simplifier le code et, première mesure prioritaire, supprimer le compte « pénibilité » qui constitue une véritable usine à gaz, recentrer les négociations sur le temps de travail aux niveaux des branches.

CHIFFRES 2017

La production horlogère française non délocalisée est stable. Sans battre le record de 2015, les exportations horlogères sont de nouveau à la hausse en 2017. Par contre, les importations sont restées stables. Par conséquent, la balance commerciale - bien que chroniquement déficitaire - s'améliore pour atteindre le niveau de 91 points, son meilleur niveau depuis 1994.

Production

La production horlogère française non délocalisée affiche une stabilité apparente avec un chiffre d'affaires total de 286 millions € HT (+ 0,2%).

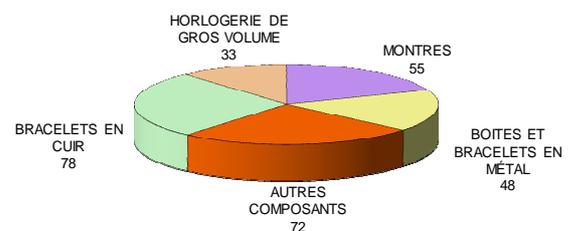
La situation est contrastée : avec une légère baisse pour **les fabricants de montres, de composants et bracelets de montres (-1%)** compensée par une forte progression (+9%) **de l'horlogerie de gros volume tant pour l'horlogerie domestique que technique.** Ceci est un encouragement pour la mutation de la CFHM vers les industries liées au temps avec le projet de Fondation du Temps.

Exportations et réexportations

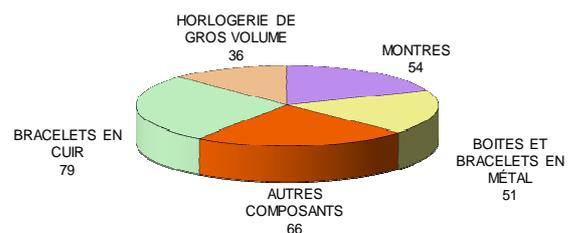
Après un record des ventes en 2015, les ventes horlogères françaises ont atteint 2,5 milliards € en 2017 (+2%).

Les exportations et réexportations de montres ont atteint 1,922 milliards € (+ 1%) avec pour principaux marchés : la Suisse (transit compris) et les autres pays de l'Union européenne : Royaume-Uni, Italie, Allemagne et Espagne.

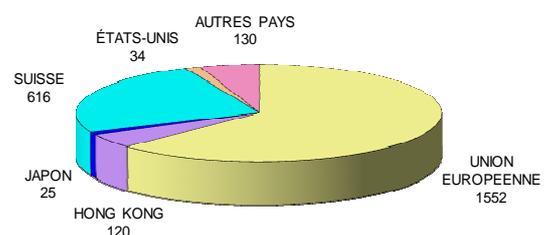
C.A. 2016 DES FABRICANTS (286 MILLIONS D'€ H.T.)



C.A. 2017 DES FABRICANTS (286 MILLIONS D'€ H.T.)



EXPORTATIONS (2.477 MILLIONS D'€ H.T.)



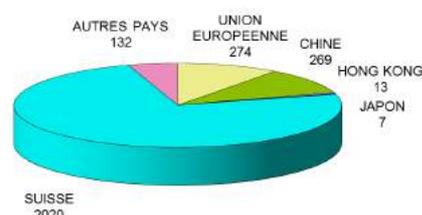
Exportations et réexportations (suite)

Il convient de noter qu'en 2017, selon les chiffres d'International Handling Services (IHS) compilés par le Comité Francéclat et couvrant les résultats de 84 pays, la France avait consolidé en 2016 sa place de 4^{ème} pays exportateur mondial de montres, avec une évolution favorable en 2017 : +1%, comme la Suisse, le n° 1, contre - 5% et - 1% pour respectivement Hong Kong et la Chine, les n° 2 et 3. La situation est encore plus favorable en termes d'évolution pour le secteur des composants et bracelets de montres où la France s'illustre à la 5^{ème} place en étant le seul pays à progresser en 2017, derrière Hong Kong, la Chine, la Suisse et le Japon.

Importations

Les importations sont stables, soit 2,7 milliards € HT (+1%) dont 2,3 milliards € (-1%) pour **les montres**, principalement originaires de Suisse, de Chine, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne.

IMPORTATIONS
(2.715 MILLIONS D'€ H.T.)



Origine des montres mises à la consommation en France

Les données du Comité Francéclat permettent également de distinguer l'origine des montres mises à la consommation en France en 2017. En valeur, 77% de ces pièces provenaient de Suisse, 9% de Chine et 8% de l'Union européenne. Par contre, en quantité, la Chine arrive en tête (75%), les montres issues de l'Union européenne et de Suisse ne représentant respectivement que 9% et 7%. En ce qui concerne **les réveils et pendules**, en valeur, la Chine demeure à la première place (44%) suivie de la Suisse (33%) ou encore de la France (6%).

Industrie horlogère française : chiffre d'affaires hors taxes 2016 et 2017

	Année 2016	Année 2017	Variation 2017 par rapport à 2016
	Valeur en €	Valeur en €	
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de montres</u> (H.T.)	54 810 000	54 481 000	-0,60%
Métropole	32 691 000	32 989 000	0,91%
Export	22 119 000	21 492 000	-2,83%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de composants</u> (H.T.)	120 183 000	116 710 000	-2,89%
Métropole	6 200 000	7 007 000	13,02%
Export	113 983 000	109 703 000	-3,75%
<i>dont Fabricants de boîtes de montres et de bracelets de montres en métal</i>	<i>48 327 000</i>	<i>51 137 000</i>	<i>5,81%</i>
<i>Métropole</i>	<i>2 232 000</i>	<i>2 948 000</i>	<i>32,08%</i>
<i>Export</i>	<i>46 095 000</i>	<i>48 189 000</i>	<i>4,54%</i>
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie de petit volume</u> (total H.T.)	174 993 000	171 191 000	-2,17%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de bracelets de montres en cuir</u> (H.T.)	77 534 000	78 796 000	1,63%
Métropole	5 927 000	6 725 000	13,46%
Export	71 607 000	72 071 000	0,65%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie de gros volume</u> (H.T.)	33 121 000	36 212 000	9,33%
Métropole	10 194 000	10 435 000	2,36%
Export	22 927 000	25 777 000	12,43%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie</u> (total H.T.)	285 648 000	286 199 000	0,19%

Source : Comité Francéclat / I.N.S.E.E.

Commerce extérieur français 2017

	Quantités	Valeur en €	PUM en €
<u>Importations</u>			
Montres	22 840 033	2 331 269 000	102,07
<i>dont Quartz analogiques*</i>	15 338 072	767 292 000	50,03
Composants		150 861 000	
<i>dont Mouvements de montres terminés</i>	1 445 904	28 600 000	19,78
<i>dont Boîtes de montres</i>	972 188	10 996 000	11,31
Bracelets de montres		114 671 000	
Total Industrie de la montre		2 596 801 000	
Horlogerie domestique	8 715 071	61 195 000	7,02
Horlogerie technique		56 150 000	
Mouvements d'horlogerie terminés		509 000	
Pièces détachées		433 000	
Total Horlogerie de gros volume		118 287 000	
Total Horlogerie		2 715 088 000	
<u>Exportations (Producteurs et non producteurs)</u>			
Montres	6 475 060	1 922 103 000	296,85
<i>dont Quartz analogiques*</i>	3 700 694	684 050 000	184,84
Composants		191 989 000	
<i>dont Mouvements de montres terminés</i>	638 268	35 213 000	55,17
<i>dont Boîtes de montres</i>	100 468	5 222 000	51,98
Bracelets de montres		234 189 000	
Total Industrie de la montre		2 348 281 000	
Horlogerie domestique	820 309	45 005 000	54,86
Horlogerie technique		82 791 000	
Mouvements d'horlogerie terminés		1 246 000	
Pièces détachées		149 000	
Total Horlogerie de gros volume		129 191 000	
Total Horlogerie		2 477 472 000	

* Montres-bracelets seulement

La **filière horlogère française** comprend trois secteurs d'activité :

- les **composants de montres** et la sous-traitance pour le luxe ou le travail de précision (boîtes, aiguilles, mouvements et pièces constitutives, bracelets ...)
- les **marques de montres** (du design à l'assemblage réalisé en propre ou en sous-traitance, diffusion de licences)
- l'**horlogerie de gros volume** (distribution et synchronisation de l'heure, horlogerie industrielle).

SES MISSIONS

La CFHM assure la représentation et la valorisation de la filière en développant ou en apportant son soutien à des projets collectifs (projets R&D, antenne à Shanghai, organisation de rencontres B to B et d'expositions grand public). Depuis 1947, date de sa création, elle met son expertise au service de ses entreprises à travers le suivi administratif, législatif, réglementaire, juridique, technique, économique et financier de la filière. En matière de propriété industrielle, elle propose à ses adhérents une aide pour le dépôt de marques, de dessins, de modèles, la recherche d'antériorité et en cas de litige. Chaque semaine, la CFHM diffuse sa lettre d'information professionnelle à ses adhérents et ses partenaires.

Avec un pays comme la Chine qui représente un réel potentiel de développement pour les marques horlogères françaises, la CFHM a ouvert une antenne à Shanghai avec le soutien du Comité Francéclat. Cette antenne a pour mission d'opérer une veille du marché chinois de l'horlogerie, de développer les relations avec les médias et les organisations professionnelles chinoises et d'apporter son concours pour assister les adhérents de la CFHM dans leurs relations avec les distributeurs chinois.

SON ORGANISATION

Le conseil d'administration de la CFHM représente l'ensemble de ses membres selon leurs métiers répartis en trois collèges (montres, composants, gros volume). Réuni le 6 juillet à Besançon, le conseil a porté à la présidence M. Guillaume Butty, président directeur général du groupe TBRP (fabricant de verres et d'outillages pour l'horlogerie et la bijouterie).

Le bureau du conseil d'administration est désormais composé comme suit (période juillet 2017 - juillet 2019) :

Président :	M. Guillaume Butty (collège composants)
Vice-présidents :	M. Jean-Pierre Bodet (collège gros volume)
	M. Pierre Burgun (collège montres)
Trésorier :	M. Gérard Simon (collège composants)

M. Patrice Besnard est le délégué général.

COLLÈGE MONTRES

M. Philippe Bérard (SMB)
 M. Jean-Luc Bernerd (MGH Lip)
 M. Pascal Bole (Montres Ambre)
 M. Pierre Burgun (Pierre Lannier)
 M. Thierry Frésard (Saint Honoré)
 M. Pierre-Michel Herbelin (Michel Herbelin)

COLLÈGE COMPOSANTS

M. Pierre Berthet (Berthet Horlogerie)
 M. Gilles Buliard (La Pratique)
 M. Guillaume Butty (Tena Butty & Robur)
 M. Antoine Gérard (IMI)
 Mme Françoise Miserez (FM Industries)
 M. Gérard Simon (Sibra)
 M. Sylvain Tatu (Fralsen)

COLLÈGE GROS VOLUME

M. Jean-Pierre Bodet (Bodet)
 M. Michel Caron (Dimahor)
 M. Nicolas Gorgy (Gorgy Timing)

PARTENAIRES ET INTERLOCUTEURS

- les services de la Commission européenne à Bruxelles et à Berne
- les élus du Doubs et de Bourgogne-Franche-Comté en raison de la forte présence de l'industrie horlogère dans cette région
- les administrations centrales telles que la Direction générale des Entreprises (DGE)
- la Fédération de l'horlogerie et des activités connexes de l'Union européenne EuroTempus
- le Comité professionnel de développement économique (CPDE) Francéclat
- le Comité permanent de l'Horlogerie européenne (CPHE)
- la commission de normalisation horlogère Afnor, le Comité européen de normalisation (CEN) et le comité international ISO/TC 114
- le Comité de liaison des industries de main-d'œuvre (CLIMO)
- le Conseil Interprofessionnel de la bijouterie et de l'horlogerie (CIBH)
- la Société de développement de l'horlogerie (SDH)
- l'Union de la bijouterie et de l'horlogerie (UBH - détaillants)
- La Fédération nationale artisanale des métiers et de création du bijou, de l'horlogerie et des activités connexes (Fnamac)
- le Groupement des installateurs d'horlogerie d'édifices et d'équipements campanaires (GIHEC)
- le Conservatoire européen des cloches et horloges (CECH)
- l'Association française des amateurs d'horlogerie ancienne (AFAHA)

HORLOGERIE FRANÇAISE

— *le temps au quotidien*

TEXTES
Marie-Pia Coustans
& Daniel Galazzo

Glénat



www.cfhm.com

www.lamontrefrancaise.com